



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 23 JUIN 2017

- Présents :**
- Enseignants : M. OUDOT (président du conseil),
M^{mes} COUDURIER et DUCHÊNE
 - Municipalité : M. BELLEVILLE, Maire de Sennecey lès Dijon
Mme ARNOULD, Adjointe aux Affaires Scolaires
M. MARTIN, Conseiller municipal
 - DDEN : M. BEAUX, Délégué Départemental de l'Education Nationale
 - Représentants des parents d'élèves :
Mmes KEBRIT et LAROCHE
M. SIDOT
 - Invitée : Mme BOUBAULT, Responsable des services périscolaires de la commune
 - Excusés : Mme MANZONI, Inspectrice de l'Education Nationale
Mmes LASSALLE, LEREUIL, BAUDION, parents d'élèves
-

BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE ET DU PROJET D'ÉCOLE :

L'année scolaire fut en demi-teinte, avec une difficulté certaine pour conserver dans l'école une bonne ambiance générale. En revanche le projet d'école sur le thème « Mers et océans » est une réussite, toutes les activités, travaux et rendez-vous prévus ont été faits avec des parents investis et présents. Les objectifs que les enseignants s'étaient fixés ont été remplis, parallèlement aux travaux des NAP. Sans les familles, ce genre de travail est impossible.

M. OUDOT remercie beaucoup les nombreux accompagnateurs qui ont pris sur leur temps personnel pour passer leur agrément et encadrer les séances à la piscine olympique, pour le plus grand plaisir des enfants qui ont tous progressé dans leur rapports avec l'élément aquatique. Le choix de la municipalité de choisir un transporteur qui prend les enfants devant l'école et les dépose à la porte de la piscine est également souligné par M. OUDOT qui remercie M. le Maire de ce choix.

BILAN DE LA COOPÉRATIVE DE L'ÉCOLE :

Mme DUCHÊNE, mandataire de la coopérative de l'école, n'a pas pu encore clore les comptes pour l'année scolaire en l'absence d'un dernier relevé de compte. Elle présente les rentrées et dépenses de l'année avec leur répartition et le détail. Elle précise que les cotisations des familles comme la subvention de la municipalité ont été intégralement dépensées, ce qui est un choix de l'équipe enseignante. Mme ARNOULD approuve ce choix et en félicite l'équipe. M. BELLEVILLE remercie Mme DUCHÊNE de la précision et de la qualité de son information quant aux comptes de la coopérative.

PRÉVISIONS D'EFFECTIFS ET DE RÉPARTITIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018 :

M. OUDOT a procédé à de nombreuses admissions pour la rentrée 2017, qui amènent d'importants effectifs lors de la prochaine année scolaire avec 24 Grands, 32 Moyens et 37 Petits soit 93 enfants et une moyenne de 31 élèves par classe. Ceci représente une grosse augmentation par rapport aux 75 élèves présents cette année. M. OUDOT explique que c'est une surprise car il avait prévu 78 élèves à la rentrée. Mme ARNOULD précise que la commune a été surprise également. Sur ces 93 présents à la rentrée prochaine M. OUDOT compte 23 dérogations, ce qui représente un quart des effectifs. Lors d'une réunion conjointe entre l'école, la mairie et Mme MANZONI inspectrice de la circonscription, il a été souligné que ce nombre est certainement dû en grande partie à un cercle vertueux qui s'est formé sur la commune. Un « circuit de la petite enfance », se serait ainsi constitué entre les nombreuses assistantes maternelles, l'école maternelle, la mairie et le périscolaire, qui travaillent ensemble depuis des années à un accueil de qualité pour la petite enfance.

Devant ces effectifs qui devraient perdurer, Mme MANZONI a soutenu l'ouverture d'une quatrième classe devant le CTSD (Comité Technique Départemental), seule structure compétente en ce domaine. Cette possibilité n'a pas été retenue, mais le CTSD a précisé que la situation serait réétudiée en septembre prochain. M. OUDOT explique que c'est une éventualité, mais qui reste tributaire des moyens humains disponibles.

Dans la configuration actuelle de trois classes, les effectifs seront donc repartis comme suit l'an prochain :

30 Petits chez Hélène DUCHÊNE;
7 Petits et 24 Moyens chez Helga COUDURIER;
8 Moyens et 24 Grands chez Pascal OUDOT.

M. OUDOT remercie chaudement la municipalité qui a spontanément proposé une ATSEM supplémentaire, pour quinze heures par semaine, dès la rentrée afin de faciliter le travail des divers personnels de l'école, agents de la commune comme enseignants.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE EN 2017 / 2018 (« RYTHMES », ORGANISATION, PROJET D'ÉCOLE...):

M. BLANQUER, nouveau ministre de l'Éducation nationale, travaille actuellement à un nouveau décret autorisant les communes et les Conseils d'école qui seront en accord de déroger aux directives concernant les rythmes scolaires. Il devrait être possible de travailler de nouveau sur huit demi-journées et non plus neuf (avec le mercredi matin).

Ce décret qui n'est pas encore paru au Journal Officiel arrive très tard, alors que la prochaine année scolaire est déjà organisée et les engagements pris. De plus il ne saurait être question de faire un tel choix sans consulter les familles et d'autres partenaires. C'est pourquoi la municipalité a décidé de conserver le fonctionnement existant en 2017-2018. M. BELLEVILLE précise qu'il s'agit du bien-être des enfants, et également d'un souci d'efficacité et de cohérence vis-à-vis de la politique de la commune.

Une consultation sera organisée dans chaque école au cours du premier trimestre de la prochaine année scolaire. M. OUDOT ajoute qu'il faudra que cette consultation soit précise quant aux conséquences d'un tel changement, afin que les familles puissent faire leur choix en toute connaissance de cause, et les décisions opportunes prises en Commission PEDT.

L'organisation de l'école ne change pas par rapport à cette année, les enseignants restent dans leur classe, la sieste des Petits se faisant au dortoir et le temps de repos de Moyens dans la bibliothèque.

Les activités « chorale » et « parcours d'EPS » sont reconduites, l'activité « piscine » le sera certainement aussi mais demande confirmation (période, jour, heures...).

Le projet d'école 2017/2018 sera consacré au « patrimoine local ». Les enfants travailleront sur l'environnement de l'école plus ou moins proche selon les niveaux de classe (lieux, bâtiments, nature, axes de circulation...), qu'ils découvriront ou dont ils approfondiront leur connaissance. Le matériel numérique de l'école sera utilisé (appareils-photo, ordinateurs...). En accord avec la municipalité et ses services, un lieu sera pris en charge et embelli de manière pérenne ou éphémère. Comme chaque année trois rendez vous avec les parents seront prévus aux cours des trois trimestres avec toujours le même souci d'impliquer les familles dans le projet, qui sera certainement clôturé par une manifestation festive sur le lieu d'embellissement.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES PÉRISCOLAIRES DE LA PART DE MME BOUBAULT :

En raison de la forte augmentation des effectifs, Mme BOUBAULT, directrice des services périscolaires, informe le Conseil d'école qu'il n'est pas possible de recevoir plus de 40 élèves dans le restaurant scolaire en raison de la surface des locaux. En accord avec l'école un espace supplémentaire sera installé dans la partie inférieure de la bibliothèque (actuellement salle de réunion et espace de travail pour les enseignants) qui pourra accueillir 16 élèves. La visite des services d'agrément aura lieu le 4 juillet.

Depuis quelques semaines il est possible de régler ses factures « en ligne ». sur le site TIPI. A la rentrée ouvrira également le « portail famille » de la commune, qui autorisera sur internet l'inscription de son enfant aux divers services périscolaires. Une réunion publique d'information aura lieu le 11 juillet à 18h.

Mme ARNOULD informe le Conseil d'école que la commune de Sennecey-lès-Dijon soutient une jeune association senneçoise nommée « Les 4L'ites » dont le projet est de participer au Raid 4L Trophy qui se déroulera du 15 au 25 février 2018 au Maroc. Ce « raid » à but humanitaire collectera du matériel scolaire pour des écoles marocaines. Le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) sera l'an prochain amené à sensibiliser les écoles de la commune avec des actions ponctuelles.

M. OUDOT remercie les deux représentants des parents d'élèves au Conseil d'école qui quittent l'école maternelle, Mme LAROCHE et M. SIDOT, pour leur importante implication dans l'école et ses projets ces dernières années.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h.